



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants »

26/03/2024

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants » s'est tenu le 26 mars 2024 à la Communauté de communes de l'Oisans.

Présents

Jean-Yves NOYREY (Région AURA)
Armelle BONNET (Région AURA)
Alison LEROUX (Région AURA)
Anne-Sophie CROYAL (Département 38)
Gilles STRAPPAZZON (Département 38, Comité de Rivières Romanche)
Georges GOFFMAN (mairie de Bourg d'Oisans)
Claude RIBET (mairie de Bourg d'Oisans)
Morgane BUISSON (SYMBHI)
Morgane BARBIER (SYMBHI)
François COUILLLOUD (PNE)
José PEREIRA (Fédération de Pêche de l'Isère)
Xavier COLOMBET (FDAAPPMA38)
Rémi FONTERS (LPO)
Audrey PAGANO (CEN38)
Michel ARNAUD (EDF Hydro Grenoble Alpes)

Excusés

Thierry Kovacs (Région AURA), Marie Questiaux (CD38), Sébastien Vaccarella (mairie de Bourg d'Oisans), Florent Malterre (CCO), Maud Balme (CCO), Jean-Baptiste Butin (DDT38), Nicolas Krautberger (DDT38), Margo Spireti (ONF), David Trautmann (AERMC), Sonia Coin (Chambre d'Agriculture), Estelle Lauer (Fédération de chasse), Emilien Maulavé (CD38), Hélène Taunay (FNE), Angélique Pruvost (Drac Nature)

Ordre du jour du COPIL

1. Cadrage et préalables
2. Bilan de l'animation 2023
3. Perspectives 2024
4. Point d'actualités

Déroulement de la réunion et synthèse des présentations

Après une introduction de la réunion par Georges Goffman, Président du COPIL, un tour de table est réalisé. Le support de présentation est joint à ce compte-rendu.

1. Cadrages et préalables

● Les grands principes de la politique Natura 2000 :

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne. Plus de 900 espèces et 200 habitats sont concernés en Europe.

La France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

La démarche Natura 2000, qui privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, est basée sur trois principaux piliers : la concertation, la contractualisation et la prévention.

● Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine :

Les quatre sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de l'Oisans (Taillefer, Col d'Ornon, plaine de l'Oisans et Emparis-Ferrand) couvrent une surface de 14 400 ha et intègrent 21 communes (dont 16 communes de l'Oisans et 5 communes de la Matheysine).

● Le site Natura 2000 « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants » :

Le site « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants » (3 477 ha) héberge 20 habitats d'intérêt communautaire dont 5 d'intérêt prioritaire, 9 espèces animales d'intérêt communautaire et 3 espèces végétales d'intérêt communautaire.

2. Bilan de l'animation sur le site

● Volet agro-environnement :

Un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), porté par le Département de l'Isère, a été élaboré et déposé sur le territoire du « Grand Sud Isère » (Trièves, Matheysine, Oisans) afin de faire bénéficier ce territoire du nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). C'est dans ce cadre que des MAEC ont pu être contractualisées en 2023 sur les alpages collectifs.

Une nouvelle campagne de contractualisation est en cours en 2024, permettant aux exploitants individuels de contractualiser des MAEC sur leurs parcelles.

6 types de MAEC sont ouvertes à la contractualisation sur le site Natura 2000 de la plaine de l'Oisans :

- Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes (code mesure : PRA1),
- Retard de pratiques au 15/07 (code mesure : ESP3),
- Maintien de l'ouverture des milieux (code mesure : OUV2),
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (code mesure : PRA3),
- Entretien des haies (code mesure : IAE1),
- Entretien des mares (code mesure : IAE2).

12 diagnostics d'exploitations individuelles ont été réalisés. Les plans de gestion seront à réaliser par les structures partenaires du PAEC avant le 15 septembre 2024.

● Volet forestier :

Aucun contrat forestier n'a été engagé sur le site.

En revanche, un propriétaire privé a signé la Charte Natura 2000, concourant ainsi aux objectifs de préservation du site en favorisant les bonnes pratiques écologiques sur 9,5 ha de parcelles forestières.

● Volet ni agricole - ni forestier (ni-ni) :

Aucun contrat « ni-ni » n'a été engagé sur le site.

Des actions ont malgré tout pu être réalisées.

● Actions réalisées :

- Espèces exotiques envahissantes : une prospection a été menée sur 4 secteurs (Alberges, Buclet, Le Vert, Pont Escoffier) de la commune de Bourg d'Oisans, afin de suivre les foyers existants et de définir les nouveaux foyers.
- Lutte contre le Bunias d'Orient (foyer identifié sur la digue, à proximité du parking du Buclet) : depuis 2022, la station est traitée par le SYMBHI (gestionnaire de la digue), avec un premier fauchage manuel effectué en juin, suivi d'un second fauchage mécanique en août.
Morgane Buisson (SYMBHI) interroge sur la composition du groupe de travail « Bunias d'Orient » organisé à l'échelle de l'Isère. Cécile Guillaumin (Natura 2000) répond que le groupe est composé de nombreuses structures impliquées sur la thématique (CD38, Chambre d'agriculture, Gentiana, Communauté de communes, sites Natura 2000, PNE, PNR Vercors, Drac Nature, DDT, CEN). Morgane Buisson (SYMBHI) indique que le SYMBHI est intéressé par la démarche et souhaiterait participer aux prochaines réunions.
- Sonneurs à ventre jaunes : des travaux de restauration de mares à Sonneurs ont eu lieu en novembre 2022 aux Alberges, en partenariat avec la LPO. Deux bassins ont été restaurés (bucheronnage, débroussaillage), et 5 mares ont été créées (bucheronnage, débroussaillage, curages manuel et mécanique). Ces travaux ont été une réussite puisque le suivi de la population réalisé en 2023 a permis de capturer 20 individus, dont 12 adultes et 8 juvéniles, soit le double qu'en 2022. Des œufs et des têtards ont également été observés dans les mares restaurées, preuve d'une reproduction réussie.
Rémi Fonters (LPO) complète la présentation en précisant que, du fait d'une faiblesse génétique avérée dans la population, une étude de faisabilité portant sur un renforcement de la population devrait être réalisée.

Morgane Buisson et Morgane Barbier (SYMBHI) précisent que, dans le cadre du Schéma d'aménagement global de la Romanche, une ouverture en rive droite de la Romanche (effacement de digue pour mise eau plus fréquente des boisements alluviaux) est envisagée au niveau de l'ENS de Vieille Morte. Cette étude de schéma d'aménagement, portée dans le cadre du programme d'études préalables du PAPI Romanche, a été relancée en septembre 2023 pour une finalisation prévue en mars 2025. Des comités techniques seront tenus en cours d'étude sur les volets milieux et restauration environnementale, ainsi qu'un atelier de concertation sur la définition des EBF (espaces de bon fonctionnement). Suite aux études et aux démarches réglementaires, les travaux devraient être engagés à partir de 2028.

- Petits et Grands murins (bâtiments du collège de Bourg d'Oisans) : les comptages annuels effectués en sortie de gîte par le PNE ont été poursuivis, avec un effectif maximum de 520 individus. Comme chaque année, le guano a été ramassé et pesé (47 kg et 6 cadavres), ce qui a permis de constater une faible mortalité avec une quantité de guano en augmentation par rapport à 2021 et 2022.
- Loutre d'Europe : des indices de présence (épreintes) ont été collectés en fin d'année 2023 et début 2024 par le PNE et le CD38 au niveau de la confluence Eau d'Olle / Romanche et sur le secteur de la Lignarre.

Des précisions concernant l'écologie de la Loutre sont demandées. François Couilloud (PNE) et Rémi Fonters (LPO) fournissent quelques éléments de réponse.

Morgane Buisson (SYMBHI) précise que des inventaires ont été réalisés sur les bassins versants Drac / Romanche, sans permettre d'identifier la présence de la Loutre.

François Couilloud (PNE) précise qu'au vu de l'intérêt porté à cette espèce, les prochaines prospections pourraient être ouvertes aux différentes structures intéressées afin d'augmenter la couverture de prospection.

● Porter à connaissance et Evaluation des Incidences (EIN) Natura 2000 :

Les différents porters à connaissances Natura 2000 effectués en 2023 sont rapidement présentés.

● Communication :

Les différents outils de communication et événements, à destination du grand public, sont présentés.

3. Perspectives 2024

Les actions débutées en 2023 seront poursuivies en 2024.

Armelle Bonnet (Région AURA) annonce qu'un dispositif permettant le financement de contrats Natura 2000 devrait être voté par la Région en juin, permettant le lancement d'un appel à projets en juillet 2024.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est présenté : il permettra de financer intégralement le poste de l'animatrice Natura 2000 ainsi que des prestations de service (graphisme et impression de la Lettre d'information annuelle ; appui technique aux montages de contrats Natura 2000).

4. Point d'actualités – transfert de l'animation Natura 2000 à la Région AURA

Suite à l'application de la Loi 3DS qui définit les Régions comme nouvelles autorités administratives des sites Natura 2000 terrestres, une nouvelle organisation territoriale de Natura 2000 a été définie par la Région AURA.

La parole est laissée à Armelle Bonnet (Région AURA) qui présente la stratégie régionale de gestion des sites Natura 2000. L'animation des sites se resserre autour de 4 principales structures :

- les Parcs Naturels Régionaux et les Parcs Nationaux animeront les sites situés dans leurs périmètres,
- les structures animatrices de Réserves Naturelles animeront les sites situés sur les périmètres des réserves,
- la Région AURA animera en régie les sites classés comme « sites emblématiques » : c'est le cas des 4 sites Natura 2000 actuellement portés par la CCO (plaine de Bourg d'Oisans, Taillefer, Col d'Ornon, Emparis-Ferrand).
- les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) animeront (pour le compte de la Région AURA) tous les autres sites.

Cette nouvelle organisation a pris effet en 2024 pour les sites repris par les Parcs, et sera effective au 01/01/2025 pour les autres (dont le site de la plaine de Bourg d'Oisans).

A noter que les modalités précises pour la future animation ne sont à ce jour pas encore connues.

5. Conclusion

Georges Goffman conclut la réunion en remerciant l'assemblée et en soulignant l'importance du partenariat mis en place entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile Guillaumin (Communauté de communes de l'Oisans) - chargée de mission Natura 2000

Tél. : 07-86-80-69-70

Mail : c.guillaumin@ccoisans.fr